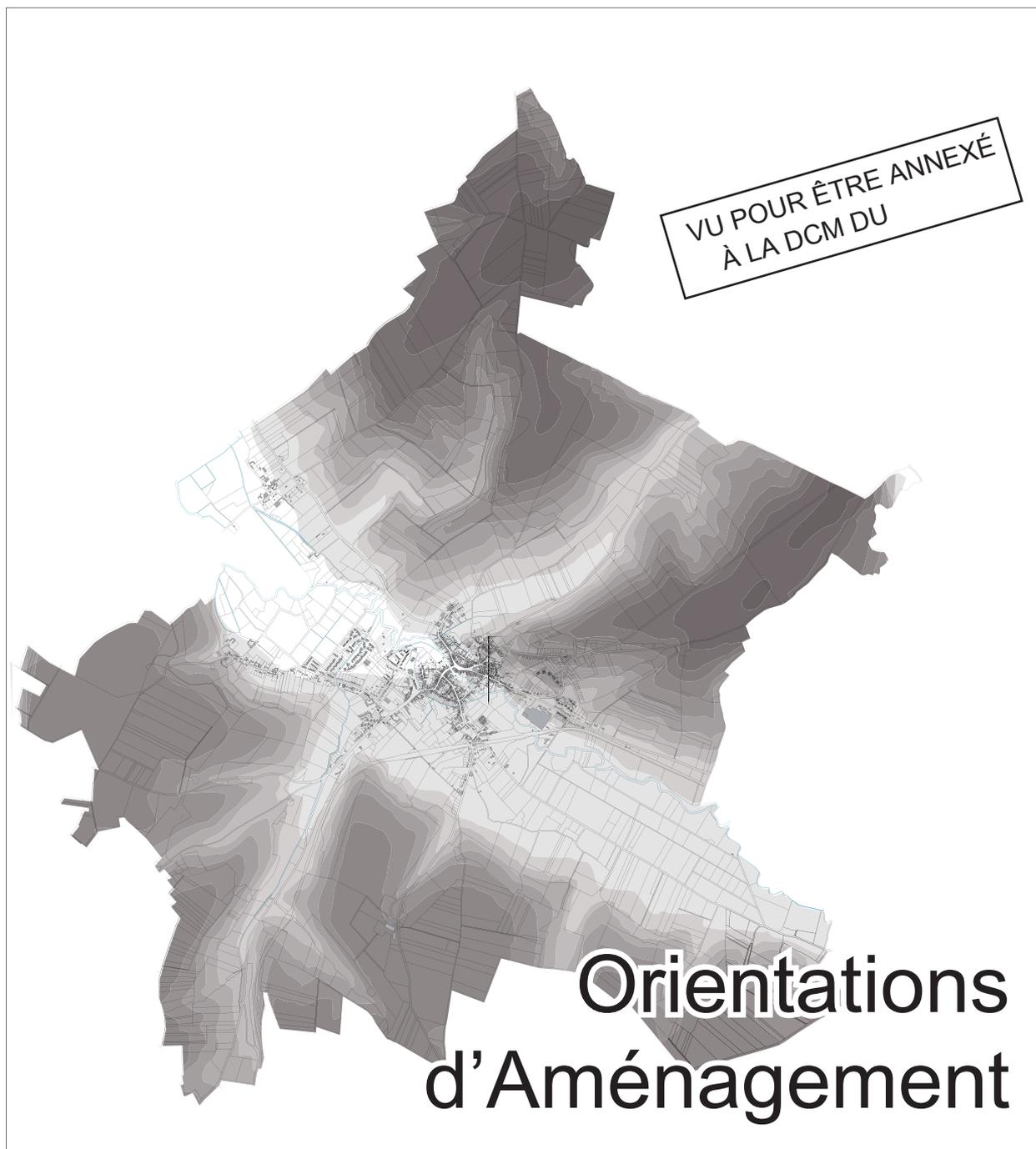


Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d' Auxi le Château



Prescrit le : 19 Octobre 2005

Arrêté le : 11 Janvier 2011

Approuvé le :

EAC

Etudes & Cartographie

6/8 rue Léon Trulin
59 000 Lille
Tél : 03 20 51 94 95
Fax : 03 20 51 94 90

ÉLABORATION DU PLU D'AUXI-LE-CHATEAU

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR LES ZONES A URBANISER

PRINCIPES COMMUNS A TOUTES LES ZONES AU :

La hiérarchisation de la trame viaire:

Les schémas des orientations d'aménagement font figurer les points d'accroche des nouvelles rues à créer (équipement interne de la zone) aux rues du bourg existantes; mais les rues à créer doivent permettre de relier ces points d'accroche entre eux (offrir un maillage).

Les schémas distinguent les rues « secondaires » des rues de desserte locales. Les caractéristiques de ces deux niveaux de rues sont les suivantes:

Caractéristiques des rues secondaires

Le traitement des rues secondaires ne doit pas nécessairement être uniforme au sein de chaque opération d'urbanisation. Les caractéristiques des rues secondaires doivent être compatibles avec :

- une circulation de desserte fonction de leur environnement
- la circulation confortable et sécurisée des piétons

Caractéristiques des rues de desserte

Le traitement des rues de desserte ne doit pas nécessairement être uniforme au sein de chaque opération d'urbanisation. Les caractéristiques des rues de desserte doivent être compatibles avec :

- une circulation de desserte strictement locale
- la circulation prioritaire, confortable et sécurisée des piétons et des cycles

Gestion des eaux :

L'aménagement de la zone privilégiera une gestion alternative et un tamponnement des eaux pluviales (chaussées drainantes, réseau de noues ou fossés...). Ces aménagements liés à la gestion des eaux pluviales devront participer pleinement de l'aménagement paysager de la zone.

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ZONE 1AUa1 SECTEUR « ALLEE DES SPORTS »

Enjeux qualitatifs :

- Bien gérer la nouvelle lisière urbaine
- Intégrer le chemin du stade
- Connecter à la trame viaire existante en profitant des amorces
- Prendre en compte la situation dans le lit majeur de l'Authie

Trame viaire

La zone sera desservie par une « rue de desserte » reliant la résidence de Lannoy à la rue du Stade.

L'allée des sports est maintenue comme liaison douce. L'intersection entre l'allée des sports et la nouvelle rue à créer devra privilégier la perception de la continuité de la liaison douce et assurer la sécurité de ses usagers.

Espaces communs de détente :

Des espaces communs de détente seront intégrés à l'aménagement de la zone, conçus comme des espaces de rencontre, ils seront ouverts sur les rues et connectés aux cheminements doux.

Un espace commun de détente à dominante végétale sera réalisé le long du fossé délimitant au nord la zone. Il sera donc ouvert sur le l'espace vert de la rue du Stade. Il supportera un cheminement doux, suivant les fossés, et permettant de relier l'allée des sports aux chemins de la plaine (vers Lannoy).

Intégration paysagère : traitement des lisières urbaines

Les nouvelles lisières urbaines sont marquées par la présence de fossés dont l'aménagement des abords doit être compatible avec ses fonctions hydrologiques et écologiques.

Commune de Auxi-le-Chateau :
Orientations d'aménagement
"Allée des Sports"



-  Limite de la zone à urbaniser
-  Desserte locale
-  Traiter qualitativement le croisement rue / chemin doux
-  Espace vert existant
-  Espace vert à créer
-  Traitement qualitatif des fossés
-  Continuité piétonne à créer ou maintenir
-  Traiter la nouvelle lisière urbaine

échelle : 1/2500

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ZONE 1AUa2 ILOT LANNOY /CHEVAL

Enjeux qualitatifs :

- Prendre en compte de la situation dans le lit majeur de l'Authie
- Compléter le maillage des rues entamé
- Intégration urbaine aux quartiers voisins, de morphologies disparates

Trame viaire

La zone sera desservie par des rues secondaires et une « rue de desserte » maillées entre elles.

Les rues secondaires permettent de relier la rue du Cheval à la route de Lannoy et à la Résidence Papillons.

L'accès à la zone d'urbanisation future par la rue du Cheval se fera de manière mutualisée avec l'accès à la surface commerciale qui jouxte la zone d'urbanisation future, afin d'éviter la multiplication des carrefours avec la rue du Cheval. L'intégration urbaine et paysagère de l'accès à la zone d'urbanisation future sera recherchée.

La rue de desserte permet de relier la zone à la rue Victor Hugo.

La rue secondaire reliant la rue du Cheval à la route de Lannoy sera accompagnée d'une noue végétale permettant de tamponner les eaux pluviales et de ruissellement. Son tracé sera donc également fonction de la topographie fine de la zone.

Espaces communs de détente :

Des espaces communs de détente seront intégrés à l'aménagement de la zone, conçus comme des espaces de rencontre, ils seront ouverts sur les rues et connectés aux cheminements doux.

Commune de Auxi-le-Chateau :
Orientations d'aménagement
"Îlot Lannoy / Cheval"



échelle : 1/2500

-  Limite de la zone à urbaniser
-  Desserte locale
-  Rue de liaison secondaire
-  Prévoir un emplacement réservé en zone urbaine (U) - Mutualiser l'accès avec le commerce
-  Espace de loisirs compatible avec le tamponnement des eaux

**ORIENTATION D'AMENAGEMENT ILOT VERDUN / VICTOR HUGO :
ZONES 1AUa3 et UBc**

Enjeux qualitatifs :

Permettre une densification en cœur d'îlot en prenant appui sur les espaces de respiration (jardin de la maison de retraite et verger).

Renforcer la perméabilité piétonne de l'îlot.

Trame viaire

L'urbanisation du secteur sera desservie par une « rue de desserte » connectée à la route d'Abbeville.

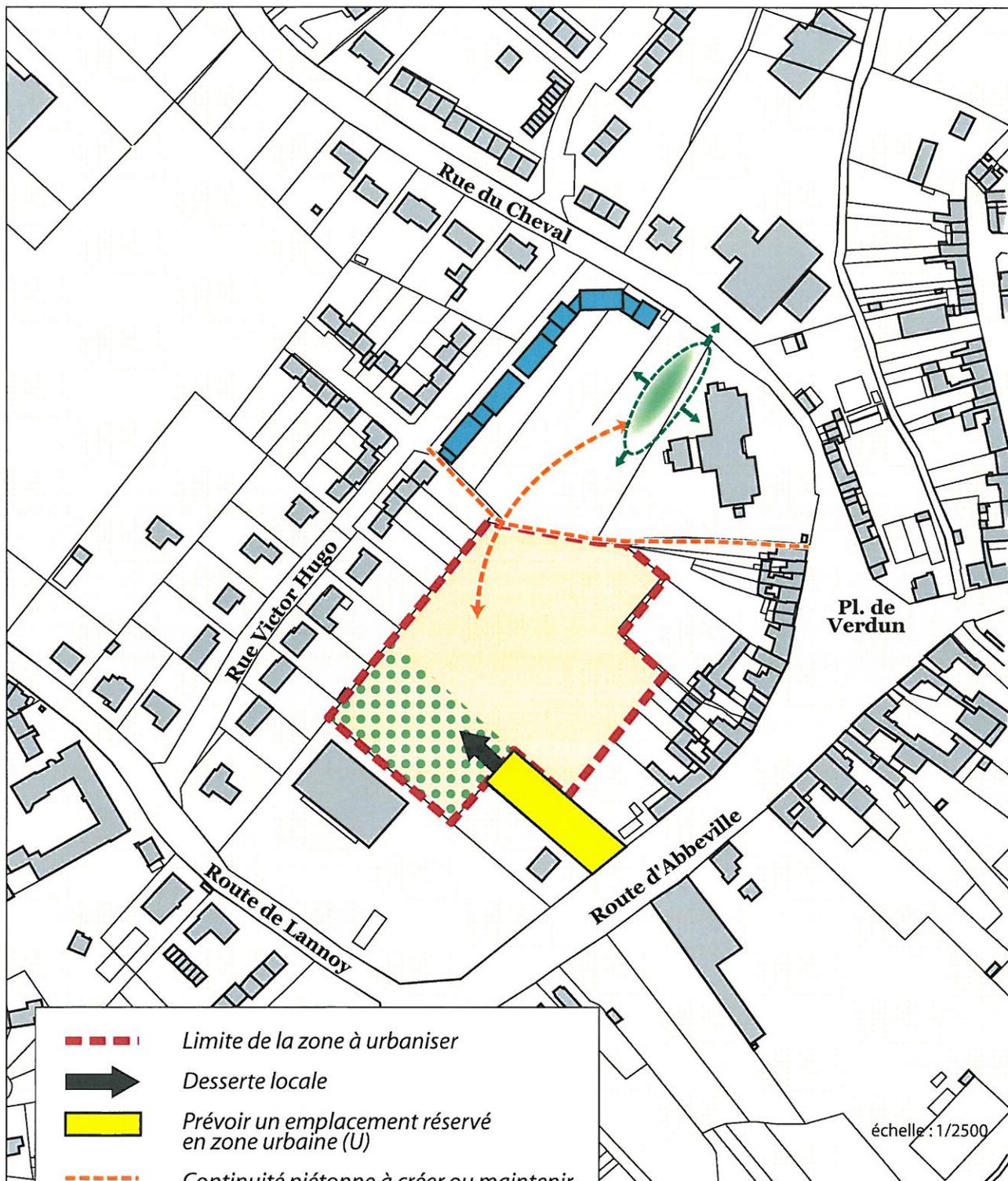
Elle sera connectée à la liaison douce , maintenue, entre la place de Verdun et la rue Victor Hugo et à une liaison douce, créée, en direction du nouvel espace vert et de la rue du Cheval.

Espaces communs de détente :

Des espaces communs de détente seront intégrés à l'aménagement du secteur, conçus comme des espaces de rencontre, ils seront ouverts sur les rues et connectés aux cheminements doux.

- Un espace commun de détente sera situé en charnière entre la rue du Cheval, la Maison de Retraite et l'urbanisation nouvelle de l'îlot.
- Un espace commun de détente devrait permettre le maintien d'une partie du verger repéré au schéma.

Commune de Auxi-le-Chateau :
 Orientations d'aménagement
 "Îlot Verdun-Victor Hugo"



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ZONE 1AUa5 SECTEUR AVENUE DU BOIS / CITE FOCH

Enjeux qualitatifs :

- Prise en compte de la topographie très marquée
- Proximité de la Cité Foch et de la Cité Soleil
- Qualité du maillage des rues et notamment de la greffe sur la route de Frévent

Trame viaire

La zone sera desservie par une « rue de desserte » reliant l'avenue du Bois, la cité Foch et l'avenue Foch.

La trame viaire de la zone pourra prendre appui sur les éléments structurants suivants : la trame (parallèle) des cités voisines.

Le franchissement du talus par la rue de desserte sera le plus doux possible (ne pas casser le talus).

Un nouveau cheminement piéton viendra ceinturer la zone d'urbanisation future et créer ainsi une limite entre bourg et campagne.

Espaces communs de détente :

Des espaces communs de détente seront intégrés à l'aménagement de la zone, conçus comme des espaces de rencontre, ils seront ouverts sur les rues et connectés aux cheminements doux.

En particulier, un espace de respiration sera prévu entre l'avenue du Bois et le cœur de la zone.

Intégration paysagère et écologique :

L'alignement d'arbres est maintenu le long de l'avenue du Bois.

L'organisation de la zone prendra en compte la topographie spécifique et les « frontières » naturelles constituées par les talus.

Les jardins familiaux seront réimplantés dans la zone.

Des liaisons vertes relieront, parallèlement à la trame viaire, la nouvelle lisière urbaine à l'avenue du Bois. Elles seront traitées de manière à laisser libre cours à la flore et la faune, notamment les Tritons, susceptibles de remonter de l'Authie au bois par ce chemin.

Le nouveau chemin piéton en lisière urbaine sera également accompagné de larges espaces végétalisés jouant le rôle de corridor biologique (comme ci-dessus) mais accueillant également les eaux de ruissellement en provenance des champs.

Commune de Auxi-le-Chateau :

Orientations d'aménagement
"îlot avenue du Bois / cité Foch"



-  • Limite de la zone à urbaniser
- Maillage des rues et cheminement**
-  • Desserte locale
-  • Continuité piétonne à assurer
-  • Franchissement du Talus
-  • Maintenir l'accès agricole
- Éléments structurants**
-  • Talus
-  • Haies
-  • Trame des cités avoisinantes
- Insertion paysagère/Écologique**
-  • Maintenir l'alignement d'arbres sur l'avenue du Bois et interdire les accès
-  • Traiter la nouvelle lisière urbaine
-  • Espaces verts à créer
(Continuités piétonnes, perméabilité des vues, qualité écologique (corridor))
-  • Principe de corridors biologique (triton)
-  Créer un chemin piéton aux abords largement végétalisés

échelle : 1/2500

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ZONES 1AUa6 et 1AUa7 SECTEUR ROUTE DE NOEUX / CITE SOLEIL

Enjeux qualitatifs :

- Prise en compte de la topographie, des vues lointaines
- Proximité de l'Eglise (classée) et de la Cité Soleil
- Qualité du maillage des rues et préservation des cheminements doux

La zone est conçue comme une zone à circulation limitée (pompiers, déménagements, accès limité et réglementés des riverains). L'accès se fait en deux points :

- rue de Noeux, par le haut
- Cité Soleil, par le bas.

En ces deux points deux aires de stationnement et de gestion des poubelles, satisfaisant aux besoins de la zone, sont organisées et paysagées.

Le reste de la desserte de la zone s'effectue par des voies légères, vouées à une circulation automobile limitée (type borne) très réglementée (pompiers, déménagement, riverains).

Sur ces voies douces de desserte interne, viennent se greffer des placettes autour desquelles s'organisent les nouvelles constructions.

La petite rue de Noeux est maintenue.

Commune de Auxi-le-Chateau :
 Orientations d'aménagement
 "Petite rue de Nœux"



échelle : 1/2500

- Limite de la zone à urbaniser
- Principe de voie de desserte locale
- Placettes aménagées autour desquelles s'implantent les constructions
- P Place : saturation mutualisée et paysagée
- Continuité écologique
- Cheminement piéton
- Zone naturelle
- Prévoir un emplacement réservé en zone U

Commune de Auxi-le-Chateau :
Orientations d'aménagement
"Les rives de l'Authie"



échelle : 1/2500

-  Limite de la zone à urbaniser
-  Principe de voie de desserte locale
-  Stationnement mutualisé
-  Stationnement unilatéral
-  Bassin de tamponnement
-  Noue imperméabilisée
-  Secteur non constructible
-  Protection des boisements
-  S'appuyer sur la liaison douce existante

Auxi-Le-Château - Orientations d'Aménagement

Zone 1Aub - Zone d'Activités légères

